

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 09 JANVIER 2020

L'an deux mille vingt, le 09 janvier à 18 heures 30, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes à Eymoutiers, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAYE, Président.

Date de convocation du Bureau : 06 janvier 2020

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents
17	10	1	3	4

Pour	Contre	Abstention
11	0	0

Membres présents : BIDAUD Jean-Michel, CHADELAUD Michel, CHAUVERGUE Laurence, FAYE Jean-Pierre, LENOBLE Monique, MUZETTE Thierry, PERDUCAT Daniel, POURCHET Pierre, SERRU Marie-Claire

Suppléants avec voix délibérative : LEBLANC Christian

Membres excusés ayant donné pouvoir : LACOUTURIERE Michel donne pouvoir à FAYE Jean Pierre,

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir : CAMBOU Stéphane, PLAZANET Mélanie

Absents : DOLLEY Alain, GANE Isabelle, GARDELLE Bruno, MENUCELLI Thierry

Secrétaire de séance : LENOBLE MONIQUE

FINANCES

Délibération n°01-2020 : Qualification de l'activité de randonnée – modification aide LEADER

Monsieur Le Président rappelle que le Conseil Communautaire a adopté le 12 septembre 2019 le plan de financement pour la qualification de l'activité de randonnée (réalisation d'une carte et pose d'une signalétique adaptée) ainsi que le plan de financement.

Il convient de revoir le plan de financement à la marge pour prendre en compte la facturation en TTC de la société Chabada communication qui va réaliser la carte.

L'enveloppe budgétaire serait la suivante :

QUALIFICATION DE L'ACTIVITE RANDONNEE	
DESIGNATION DES DEPENSES	MONTANT
Réalisation de la carte des chemins de randonnée	12 306 €
Réalisation et pose d'une signalétique d'accueil	8 550 €
TOTAL	20 856 €

Montant du financement public nécessaire pour le projet demandé :

Accusé de réception en préfecture
087-248719353-20200109-DEL-01-2020-DE
Date de télétransmission : 14/01/2020
Date de réception préfecture : 14/01/2020

QUALIFICATION DE L'ACTIVITE RANDONNEE		
DESIGNATION DES RECETTES	MONTANT	TAUX
LEADER	16 684 €	80 %
Autofinancement	4 172 €	20 %
TOTAL	20 856 €	100,00 %

Vu la délibération n°60-2019 du 12 septembre 2019 définissant le plan de financement du projet « qualification de randonnées »,
Considérant qu'il y a lieu d'adapter ce plan de financement du projet au devis TTC du fournisseur de la carte de randonnée,

Les membres du Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité d' :

- VALIDER le plan de financement actualisé pour prendre en compte le devis TTC de Chabada communication ;
- AUTORISER Monsieur le Président à finaliser la demande d'aide financière LEADER pour ce projet de QUALIFICATION DE L'ACTIVITE RANDONNEE avec le nouveau plan de financement.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 13/01/2020

Le Président,
Jean Pierre FAYE

Acte rendu exécutoire le : 14 JAN. 2020
Publié le : 14 JAN. 2020

Le Président

